

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2024

Le **18 Mars 2024**, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 8 Mars 2024, s'est réuni à la Mairie d'Echiré, sous la présidence de Madame Nathalie LALLEMAND, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Nathalie LALLEMAND, Sylvie AULIVIER, Julie MÉNARD, Mathieu BÉRARD, Jacqueline GATTEPAILLE, Annie AUGER, Martine CANTET, Nicole AIMON, Michel ANDRY, Claudine CHAUSSADE, Marie-Claire RAIMOND.

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Marie-Claire RAIMOND

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente du CCAS déclare la séance ouverte à 18h00.

Présentation de Madame Cécile DROUET qui est invitée au conseil d'administration du CCAS en qualité de nouvelle conseillère municipale mise en place lors du Conseil municipal du 15 mars 2024 suite à une démission. Madame DROUET porte son intérêt aux activités du CCAS.

1-Compte rendu du 13 février 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Aide d'urgence

La Vice-présidente informe l'assemblée de la situation financière difficile d'un administré, domiciliée Zone du Luc à Échiré.

Une aide financière a été sollicitée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'attribution d'un secours exceptionnel de 50,00 € (cinquante euros) destinés à l'achat de denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien ménager.

Cette aide est attribuée sous forme d'un bon alimentaires de 50,00 € (cinquante euros), à faire valoir auprès du magasin SUPER U à Echiré.

La facture correspondante sera mandatée au chapitre 65 du budget CCAS.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

3-Approbation du compte administratif

La Vice-présidente, présente au conseil d'administration :

Le compte administratif 2023 du budget de rattachement CCAS qui se solde par un excédent global de 8 973, 33 € dont :

- Section de fonctionnement – excédent : 8 153,31 €
- Section d'investissement – excédent : 820,02 €

Après exposé, la Vice-présidente s'étant retirée, Madame Jacqueline GATTEPAILLE, désignée Présidente de séance, demande au conseil d'administration s'il a des observations à formuler sur le compte administratif 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.

4-Approbation du compte de gestion

La Vice-présidente, présidente de séance :

- présente au conseil d'administration le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, pour l'exercice 2023, du budget de rattachement « C.C.A.S. » ;
- déclare que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis de l'exercice 2023 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Puis elle demande au conseil d'administration s'il y a des remarques à apporter et lui propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration,

- **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2023 au 31.12.2023,**
- **statuant sur l'exécution du budget rattaché,**
- **statuant sur la situation financière du CCAS,**

adopter à l'unanimité le compte de gestion 2023 tel que présenté.

5- Attribution de subventions

La Vice-présidente du Conseil d'Administration expose les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
UDAF « L'espace rencontre »	50 €
APF France handicap	100 €
Secours catholique	Refus au motif de la mise à disposition de locaux communaux dans le cadre des activités sociales de l'association.
La Banque alimentaire	Refus au motif que le CCAS de la Commune d'Échiré est une petite structure qui soutien déjà l'association du Secours populaire qui a une action de distribution alimentaire à Échiré.
TOTAL	150 €

6- Suivi et compte rendu des dossiers en cours

Goûter des aînés du 23 mars 2024 :

179 personnes âgées ont répondu favorable à l'invitation, 55 bénévoles = 234 convives au total.
Mise en place de l'organisation : achats des denrées du goûter, décoration, animation musical, installation de la salle La Baratte auront lieu le vendredi 22 mars après-midi. Le samedi 23 mars, au matin, se déroulera l'accompagnement technique (lumière et son), réception des commandes, transport des personnes âgées de la Résidence Autonomie. L'après-midi, le goûter des aînés débutera par l'intervention des enfants du conseil municipal des jeunes et de quelques adolescents sous la direction de l'animatrice de l'accueil de loisirs...

Le prochain conseil d'administration proposé : le **Mardi 16 avril 2024 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Vice-présidente du CCAS,



Nathalie LALLEMAND

Le secrétaire de séance,

Marie-Claire RAIMOND

